

PROCÈS-VERBAL
Séance plénière du conseil d'administration du 07 mars 2017

Les membres du conseil d'administration (CA) de l'université Jean Moulin se sont réunis le lundi 07 mars 2017 à 14h30, en salle Caillemer, sous la présidence de Monsieur Jacques COMBY, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Partie A

1. Approbation procès-verbaux – rapporteur : Pierre SERVET
2. Approbation du compte financier 2016 – rapporteur : Stéphane BERTHOMIEU
3. Présentation du rapport d'activité 2016 – rapporteur : Fabienne DESNOUES
4. Approbation du rapport annuel de performance 2016 – rapporteur : Didier VINOT

Partie B

1. Conventions
2. Questions financières
3. Organisation pédagogique

Partie C

Conventions signées par délégation de pouvoir du conseil au président, transmises pour information n'appelant pas de vote.

Questions diverses.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Collège A des professeurs :

COMBY Jacques – DELESALLE-NANCEY Catherine – DODANE Claire – HUSSLER Caroline – PORCHY-SIMON Stephanie – SERVET Pierre – VINOT Didier.

Collège B des autres enseignants :

ASQUIN Alain – COAVOUX Sophie – FALAISE Muriel – FAURE Patrice – MARMOZ Franck – OLIVIER Claudine – RIVE Jérôme.

Collège des IATSS :

BERGHEAUD Yann – BONICALZI François – GUETAT Michèle – COLOMBIER Fabrice.

Collège des étudiants :

ESCRIGNAC Michel – BEYENS Julie – REMY Célia – VIAL Chloé.

Collège des personnalités extérieures :

SCHNEIDER Jean-Michel.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

Collège des enseignants :

DODANE Claire par SERVET Pierre – GONTIER Thierry par COMBY Jacques – RIVE Jérôme par COMBY Jacques.

Collège des personnalités extérieures :

BONVALET-YOUNES Rindala par BONICALZI François – LAFONT-COUTURIER Hélène par SERVET Pierre – VAISSIERE Hélène par COMBY Jacques – PICOT Myriam par ASQUIN Alain.

ÉTAIENT INVITÉS ET PRÉSENTS

BERTHOMIEU Stéphane, agent comptable – BINET Eugénie, directrice du service communication – BREEUR-FERRARI Christine, vice-présidente en charge des relations humaines et du dialogue social – CHATOT Marie, représentante de la rectrice de l'académie de Lyon – CORNIC Sylvain, directeur de l'IUT – DESNOUES Fabienne, directrice des affaires financières - GIRARD Pierre, doyen de la faculté des langues - LEDENTU Marie, doyen de la faculté des lettres et civilisations – MOUGEOT Baptiste, vice-président étudiant – PASCAL Bernard, directeur général des services – PILLET Stéphane, vice-président en charge de la formation, de l'insertion professionnelle et de la vie étudiante – PINCHARD Bruno, doyen de la faculté de philosophie - VIRICEL Kevin, vice-président étudiant en charge des relations avec le CROUS – WIRTZ Peter vice-président chargé de la recherche.

ASSISTAIT ÉGALEMENT

SOUCHER Mathieu, du service des affaires juridiques, générales et des archives.

Le quorum physique étant atteint, le président Jacques COMBY ouvre la séance à 14h51.

Informations générales :

M. COMBY annonce que la candidature du site universitaire de Lyon en faveur de l'obtention du label « Initiatives d'excellence » (IDEXLyon 2016) a été retenue. Cette nouvelle étape marque une grande avancée pour l'ensemble des partenaires même si désormais tout reste à construire. En raison du dépôt du dossier de candidature auprès du jury IDEX par le consortium alors qu'un premier vote avait acté le refus de poursuivre l'engagement de l'université au projet IDEXLyon 2016, une période de transition va s'instaurer afin que les instances nationales attestent le second vote et actent définitivement la participation de l'université à ce projet. Cette période transitoire sera de courte durée et trouvera une issue positive au regard de l'importance de la contribution apportée au dossier de candidature. L'ensemble des documents composant le dossier de candidature, dont la diffusion avait été retardée afin de maintenir une certaine confidentialité des innovations proposées dans le domaine de la recherche, devrait être disponible sur le site de l'Université de Lyon. Un envoi par mail auprès de l'ensemble des personnels de l'établissement sera également réalisé. Dans le même temps, les conclusions transmises par le jury IDEX seront diffusées. A ce titre, le jury a souhaité préciser que la conservation du label IDEX est soumise à la présentation, dans deux ans, des premiers travaux portant sur la création d'une université unique. En fonction de l'avancée des premiers travaux, le jury pourrait revoir ses conclusions. Tout cela suppose donc que les établissements lancent conjointement un travail de réflexion très important sur ces questions. La création de plusieurs commissions inter établissements a été évoquée et chaque établissement pourra faire entendre sa voix quant à l'avenir du site lyonnais. Malgré tous ces questionnements, cette labélisation est un événement extrêmement positif qui permet de mettre en évidence l'excellence du site et de l'université.

M. BONICALZI souhaite savoir si la lettre d'engagement de l'université au projet IDEX a été transmise à l'Agence Nationale de la Recherche (ANR).

M. COMBY précise qu'une lettre d'engagement a été transmise à l'Université de Lyon dans le but d'entériner la participation de l'université au projet IDEX à l'issue de la seconde délibération. Le dossier de candidature ayant été déposé alors même que l'université s'était prononcée en faveur d'un arrêt de sa participation au consortium, cette lettre d'engagement était nécessaire afin de confirmer de façon définitive la volonté de l'université de poursuivre son engagement en faveur de la labélisation du site. Le Label IDEX obtenu, un conventionnement doit désormais être conclu avec l'ANR dans le but d'obtenir les financements afférents. Cette convention n'est à ce jour pas finalisée. L'université, au même titre que les autres établissements qui composent ce consortium, n'est donc pas encore juridiquement engagée avec l'ANR, mais cela devrait être résolu très rapidement.

M. BONICALZI rappelle que lors des premiers débats, le projet de création d'une université unique été conditionné à l'organisation d'un temps de travail et de réflexion de quatre années. Il semblerait aujourd'hui que ce temps de réflexion ait été réduit à deux années.

M. COMBY confirme que les établissements partenaires devront se positionner définitivement sur la création d'une université unique dans quatre ans. Cependant le jury IDEX souhaite que des propositions concrètes qui permettraient la création de ce nouvel établissement soient présentées d'ici deux ans et que les établissements soient en mesure de mettre en avant ce qui peut être construit afin d'aboutir au modèle qui a été proposé dans le dossier de candidature. Il est important de réaffirmer que l'échéance pour créer cet établissement n'a pas été avancée de deux ans. L'aboutissement de ce projet sous quatre ans apparaît d'ailleurs extrêmement optimiste au regard des enjeux et des difficultés qui devront être résolues. Les questions de la perte de la personnalité morale, du régime juridique de cette nouvelle université unique, des conditions d'inscription des étudiants et bien d'autres sont autant d'enjeux majeurs sur lesquels les établissements, le ministère et le législateur devront se positionner. Cela implique un échelonnement des travaux sur plusieurs années.

A1. Approbation du procès-verbal.

M. SERVET demande si l'un des membres a une question ou une observation sur le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2016 qui leur a été transmis.

Aucune remarque.

Le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2016 est adopté à l'unanimité.

✓ Nombre de membres présents et représentés :	28
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	28
✓ Nombre de voix contre :	0

A2. Approbation du compte financier 2016

M. BERTHOMIEU précise en préambule que la rédaction du compte financier est un travail collectif, engageant toutes les ressources de l'agence comptable. Ce travail a été mené à bien avec un grand professionnalisme malgré un contexte peu favorable lié au passage de l'établissement à la Gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) et au changement d'application comptable SIFAC 2. L'ensemble des gestionnaires comptables et financiers, des composantes et des services centraux doivent être chaleureusement remerciés pour le travail fourni.

Le compte financier connaît cette année quelques nouveautés suite au passage à la GBCP avec notamment un nouveau développement concernant le résultat budgétaire. Ces nouvelles directives imposent désormais la tenue de trois règles comptables différentes, une comptabilité budgétaire, dont le résultat budgétaire est l'un des éléments ; une comptabilité patrimoniale comme auparavant et une comptabilité analytique qui n'est pas présentée dans le cadre du compte financier mais qui est appliquée au sein de l'université. Le résultat budgétaire se décompose en plusieurs calculs parmi lesquels apparaît le solde budgétaire. Il s'agit de la différence entre les encaissements et les décaissements sur les opérations conduites en propre par l'établissement. On retrouve notamment les dépenses de personnels pour un montant de 90 millions d'euros, les dépenses de fonctionnement à hauteur de 15.8 millions d'euros et les dépenses d'investissement pour 4.7 millions d'euros. Cela représente un total de 110.5 millions d'euros. Toutes ces dépenses sont des décaissements réalisés au titre de l'exercice budgétaire 2016. Elles sont financées pour une grande majorité grâce à la dotation allouée par le ministère mais aussi par l'emploi de ressources propres. Toutes ces recettes représentent un total de 106 millions d'euros. Toutefois l'ensemble des encaissements constatés en 2016 reste inférieur aux décaissements. Le solde budgétaire est donc déficitaire de 4.875 millions d'euros. Il est important de préciser qu'un certain nombre d'opérations financières portées par l'université au bénéfice de tiers, impacte le solde budgétaire, ce dont il faut tenir compte pour aboutir au calcul du besoin de financement. Ces opérations réalisées pour le compte de tiers concernent plus particulièrement le versement des bourses d'aides à la mobilité internationale (AMI) par le ministère aux étudiants pour lesquelles l'établissement facilite uniquement le transit et les opérations d'encaissement des cotisations de sécurité sociale étudiantes qui sont reversées par la suite aux organismes de sécurité sociales. L'ensemble de ces opérations conduites pour le compte de tiers permette de réévaluer le solde budgétaire à hauteur de - 4.639 millions d'euros.

Le résultat patrimonial, qui a déjà fait l'objet de présentations lors des exercices précédents, correspond au résultat d'exercice fondé sur la constatation de l'ensemble des opérations comptables engagées et ce indépendamment de leur réalisation effective. Le fait de ne pas prendre en compte l'encaissement réel ou le décaissement d'une opération comptable marque la différence avec le résultat budgétaire. Le résultat patrimonial est calculé sur la différence entre les charges et les produits. Les charges engagées au cours de cet exercice s'élèvent 107.8 millions d'euros et les produits à 107.9 millions d'euros. Un bénéfice de 88 204 euros est donc enregistré en comptabilité patrimoniale. Pour identifier clairement le niveau de ressource dont dispose l'université, il est nécessaire de calculer la capacité d'autofinancement (CAF). Les opérations pour ordres comme les amortissements ou encore les provisions sont donc retranchées au résultat patrimonial pour obtenir cette CAF. Le montant calculé de la CAF s'élève à 1.4 millions d'euros. Cela correspond donc à une ressource générée par l'activité de l'université.

Les ressources générées par l'établissement, comme par exemple la CAF, ainsi qu'un certain nombre de subventions d'investissement viennent financer les acquisitions d'immobilisations. L'ensemble de ces ressources permettent notamment de financer l'acquisition et dotation des locaux du site universitaire de Bourg-en-Bresse. Pour demeurer à l'équilibre cette opération comptable est abondée grâce au fonds de roulement à hauteur de 2.4 millions d'euros. Il y a donc une variation du fonds de roulement qui passe de 13.4 millions d'euros en 2015 à 10.6 millions en 2016. A noter que le fonds de roulement a fortement diminué au cours de l'année 2015 en raison d'un prélèvement réalisé par le ministère à hauteur de 3 millions d'euros et d'une consignation auprès de la Caisse des dépôts pour un montant de 6 millions. Cette somme peut toutefois être remobilisée si besoin pour réabonder le fonds

de roulement qui couvre toujours les 30 jours de fonctionnement de l'établissement comme les règles prudentielles le préconisent.

M. BOUZIG indique que le rapport des commissaires aux comptes fait état d'une réserve relative à la non intégration au bilan de l'université des bâtiments regroupant les locaux de l'IUT et le cœur d'îlot. Ces bâtiments mis à la disposition de l'université qui en est affectataire par le ministère, n'ont toujours pas été valorisés par l'État et ne peuvent donc pas être inscrits à son actif. L'université a également constaté l'affectation de la totalité des bâtiments de la MILC alors que dans les faits elle n'est affectataire que de la moitié du bâtiment. Cette anomalie devrait être corrigée dès l'année prochaine lors de l'affectation de la seconde moitié de ce bâtiment. Sous cette réserve, les comptes de l'université sont certifiés réguliers et sincères au regard des règles de la comptabilité publique.

Les membres n'ayant aucune autre observation à formuler, **le conseil décide d'approuver à l'unanimité le compte financier 2016** par :

- Nombre de membres présents et représentés : 28
- Nombre d'abstentions : 0
- Nombre de voix pour : 28
- Nombre de voix contre : 0

Le conseil d'administration décide d'approuver à l'unanimité l'affectation du résultat de l'exercice 2016, d'un montant de 88 900 euros aux réserves de l'établissement par :

- Nombre de membres présents et représentés : 28
- Nombre d'abstentions : 0
- Nombre de voix pour : 28
- Nombre de voix contre : 0

A3. APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016

M. VINOT rappelle que le budget 2016 a été construit dans un contexte marqué par une situation financière extrêmement positive malgré le prélèvement sur le fonds de roulement opéré par le ministère. L'exercice budgétaire 2016 se caractérise non seulement par la préparation au passage de l'université à la GBCP mais également par la mise en place d'un service facturier, d'un service de contrôle interne et des nouveaux outils de gestion financiers et comptables. Par ailleurs la dégradation du contexte économique national s'est traduite pour l'université par le non financement de la hausse de certaines dépenses autrefois prises en charge par l'État. Il s'agit notamment de la prise en charge intégrale par l'établissement de la hausse du Glissement vieillesse technicité (GVT), de l'augmentation des heures d'ouverture des bibliothèques et du renforcement des services de sécurité afin de prévenir la menace terroriste. Ces dépenses ont été prises en charge sans pour autant impacter le budget de fonctionnement.

M. COMBY ajoute que la hausse constante des effectifs étudiants n'est que partiellement compensée par le ministère. Raison pour laquelle l'établissement doit également faire face à une hausse régulière de ses dépenses sans obtenir de nouvelles recettes.

M. VINOT précise qu'un certain nombre d'actions a été développé dans la continuité des exercices précédents, notamment le maintien d'une politique sociale forte et d'une politique de recrutement raisonnable, malgré les problèmes de sous-dotation rencontrés par l'établissement au niveau des effectifs des personnels et des enseignants. La poursuite d'une politique d'investissement avec l'acquisition de l'avant-corps et la réalisation de travaux dans le cadre du plan campus. Enfin la rentrée

universitaire 2016 a été marquée par la mise en œuvre des nouvelles maquettes d'enseignements et une nouvelle répartition des heures de formations. Tous ces chantiers ont été menés dans un contexte électoral particulier en raison du renouvellement des élus aux conseils centraux.

Mme DESNOUES souhaite à son tour remercier l'ensemble des équipes administratives qui ont assuré un travail difficile lors de la clôture de l'exercice, dans un contexte de changement des règles comptables et des outils informatiques très contraignant. Du point de vue financier, il est important de constater que les taux de réalisation, en fonction des prévisions annoncées en début d'exercice, sont très importants et répondent parfaitement aux préconisations de l'autorité de tutelle. Les taux d'exécution des recettes et dépenses de fonctionnement avoisinent les 99.4% ce qui démontre que la programmation des activités réalisées au cours d'un exercice budgétaire est extrêmement bonne. Cela révèle également un suivi et un pilotage budgétaire constant et rigoureux. Pour mémoire le résultat d'exploitation calculé pour cette année est positif à hauteur de 88 900 euros, ce qui représente toutefois une inflexion importante par rapport à l'exercice 2015, pour lequel le résultat d'exploitation avait été négatif. Cette situation déficitaire conjecturale a été rétablie dès l'exercice suivant. Concernant les dépenses, il est constaté une diminution des dépenses dites « intermédiaires » liée notamment à la consommation des énergies et des fluides, les dépenses de reprographie, de fournitures administratives et informatiques, des frais de poste etc . Cela est dû notamment à une politique d'achat dynamique et optimisée. Les dépenses salariales ont quant à elles augmenté sensiblement, en raison notamment de mesures ministérielles qui n'ont pas fait systématiquement l'objet d'un financement comme la prise en charge du GVT, la hausse du SMIC et la hausse du point d'indice pour les personnels contractuels. Il est donc important de maintenir une politique salariale rigoureuse et vigilante car si les ressources de l'établissement sont mobilisées pour financer les emplois et leur facteur d'évolution, force est de constater que la courbe de croissance des ressources n'est pas proportionnelle à la masse salariale ce qui pourrait générer des difficultés pour faire face aux éventuelles variations des autres postes de dépenses de fonctionnement. Au sujet des amortissements une hausse des charges sur les deux derniers exercices est constatée suite à l'intégration des charges liées au plan pluriannuel d'investissement (PPI). Cette hausse est compensée par une dotation du ministère. Au sujet des recettes, les ressources propres progressent en 2016 grâce à des efforts de rattachement des produits encaissés par l'établissement au bon exercice budgétaire. Les recettes générées grâce aux frais d'inscriptions sont restées globalement stables. Les recettes liées à l'obtention de subventions de la part des instances européennes et des collectivités locales sont quant à elles en forte diminution, des efforts pourraient être accomplis dans la présentation de dossiers de recherche lors d'appels à projet.

M. VINOT rappelle le caractère volontariste de la politique d'investissement conduite depuis plusieurs années. Cette politique se caractérise notamment par une volonté d'autofinancement relativement élevée. Des efforts en faveur d'une amélioration de la qualité énergétique des bâtiments ont été lancés depuis plusieurs années. Parmi les opérations d'investissement les plus importantes, il est judicieux d'évoquer la réfection des corniches de la manufacture des tabacs toujours en cours, l'acquisition de l'avant corps et la location du bâtiment « New Deal », rue de l'université. Des travaux d'accessibilité des bâtiments pour des personnes à mobilité réduite sont également en cours.

Mme DESNOUES précise que le maintien d'une CAF forte est très important au regard du soutien sur fonds propres des investissements réalisés par l'établissement. La CAF générée s'élève aujourd'hui à 1.4 millions d'euros et permet de financer 35% de l'ensemble des dépenses d'investissement. C'est un bon ratio qu'il faut maintenir à chaque exercice. Le bilan de l'exercice 2016 est plutôt positif. Toutefois la soumission aux règles de la comptabilité budgétaire entraînant la prise en compte des dépenses et recettes au moment de leur encaissement et non plus lors de leur constatation, conformément à la GBCP, produit un résultat budgétaire négatif cette année à hauteur de 4.8 Millions d'euros. Comme le résultat d'exploitation, un résultat budgétaire peut être négatif sur un exercice seulement. Il conviendra donc tout au long de l'exercice 2017 de rétablir un niveau de trésorerie satisfaisant et accorder une attention particulière à l'encaissement des recettes. Il faut garder

à l'esprit toutefois que ce phénomène est conjoncturel et n'entache aucunement la bonne situation financière de l'université.

M. COMBY se félicite de la bonne situation financière de l'établissement et revient notamment sur les bons taux exécutions budgétaires. Les déficits enregistrés cette année au résultat budgétaire ne remettent pas en cause la santé financière de l'établissement et demeurent conjoncturels. Il est toutefois nécessaire de poursuivre les efforts réalisés sur l'encaissement des recettes afin de répondre positivement aux nouvelles règles budgétaires et comptables imposées par la GBCP. L'université restera extrêmement attentive à la construction de budget véritablement équilibré afin de ne pas alimenter de façon trop importante le fonds de roulement pour ne plus revivre la campagne de prélèvement de ressource menée par le ministère. Le fonds de roulement doit être maintenu à un certain niveau dans l'unique but de dégager une capacité d'autofinancement suffisante pour pouvoir réaliser les investissements nécessaires. Le souhait de maintenir un budget à l'équilibre traduit également une volonté de prévenir d'éventuelles dérives qui pourraient survenir dans les années à venir, notamment sur les dépenses de masse salariale et la gestion des heures d'enseignement. Un travail de gestion des heures et de soutenabilité de l'offre de formation est par ailleurs engagé avec les composantes. Désormais la capacité à mettre en œuvre de nouveaux projets sera conditionnée à la capacité de l'université à trouver et générer de nouvelles ressources en développant nos partenariats auprès des acteurs du monde socio-économique, des collectivités et des instances européennes.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le rapport d'activité 2016 par :

• Nombre de membres présents et représentés :	28
• Nombre d'abstentions :	0
• Nombre de voix pour :	28
• Nombre de voix contre :	0

A4. APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE 2016

M. VINOT présente le rapport annuel de performance 2016 dont la lecture doit être réalisée en lien avec le projet annuel de performance lui-même annexé au budget prévisionnel. Ce document est construit sur la base des réponses apportées par l'université aux objectifs stratégiques fixés au niveau national et liés à la formation, la recherche et la vie étudiante. Dans ces indicateurs, l'université retrouve certains indicateurs imposés par le ministère, et d'autres dont elle se dote elle-même. Les indicateurs sont issus des programmes 150 « formation et recherche universitaires » et 231 « vie étudiante ».

Il décline les 6 grands objectifs et les illustre par quelques indicateurs qui lui paraissent significatifs :

1. Répondre aux besoins de qualifications supérieures tout au long de la vie : Globalement le degré d'insertion des diplômés issus de la formation initiale est excellent notamment au niveau des professions dites intermédiaires. Ces indicateurs tiennent compte également de l'insertion professionnelle à l'issue de la formation continue et de la formation professionnelle.
2. Améliorer la réussite des étudiants : Le taux de réussite en DUT et le taux de réussite en licence et master sont bons. Toutefois ces indicateurs révèlent un niveau de réussite beaucoup plus faible pour les étudiants qui bénéficient d'une dispense d'assiduité

3. Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international : évolution des enseignants-chercheurs « producteurs ».
4. Améliorer le transfert et la valorisation des résultats de la recherche : Le volume des revenus consolidés de la valorisation de recherche a doublé sur les quatre dernières années pour atteindre 813 000 euros.
5. Renforcer l'ouverture européenne et internationale des établissements : concerne essentiellement la part des étudiants étrangers inscrits en master et doctorat, proportion d'étrangers parmi les enseignants-chercheurs ou les invités.
6. Améliorer l'efficacité de l'université : perfectionnement des indicateurs pour les mentions à faible effectif, attractivité des masters, disponibilité des places de bibliothèque, qualité de la gestion immobilière et ressources propres à l'établissement...

Il existe également deux objectifs spécifiques à la vie étudiante :

7. La promotion au sein de l'établissement de l'égalité des chances et des mesures prises en faveur de l'accès aux formations de l'enseignement supérieur ;
8. Suivi de la santé des étudiants.

M. SERVET remercie tous les services qui ont œuvré à la réalisation du rapport annuel de performance. C'est un outil intéressant pour comprendre d'année en année l'évolution des indicateurs. Parmi toutes ces informations une attention toute particulière peut être portée sur les indicateurs qui mettent en évidence les faibles taux de réussite des étudiants qui bénéficient d'une dispense d'assiduité. Ces résultats doivent interpeller l'ensemble des parties prenantes à ces questions alors même que les recommandations du ministère incitent à favoriser les aménagements des cursus des étudiants pour leur permettre de diversifier leurs activités à l'extérieur de l'université.

M. PILLET confirme que les étudiants qui perdent le lien avec les enseignements présentiels, quelle qu'en soit la raison, ont un taux de réussite moins élevé. Alors que les universités sont de plus en plus invitées à mettre en place des aménagements au sein des formations, toujours plus individualisés, il est important de maintenir un lien entre l'étudiant et l'enseignant. Il existe aujourd'hui de nombreux outils numériques qui peuvent permettre aux étudiants, dans l'incapacité d'être physiquement présent durant les cours, de pouvoir étudier et bénéficier d'un accompagnement par un enseignant.

Mme OLIVIER souhaiterait connaître, pour chaque composante, le nombre de diplômes nationaux accessibles en formation continue. En effet certains étudiants qui ont une activité professionnelle, souhaiteraient pouvoir bénéficier d'un aménagement des enseignements en fonction de leurs horaires.

M. ASQUIN indique que la question de l'aménagement des heures d'enseignement peut faire l'objet de discussions au sein des composantes s'il est constaté l'existence d'un public susceptible de justifier la création et la mise en place de dispositifs spécifiques. L'université soutient depuis plusieurs années le développement de la formation continue et travaille activement sur la possibilité de proposer une offre attractive et rentable, dans un secteur très concurrentiel, afin de développer ses propres ressources. Par ailleurs le développement de formations dont les heures d'enseignements seraient dispensées après 18 heures pose également des questions au niveau de la gestion et de l'organisation du travail des enseignants-chercheurs.

M. BERGHEAUD revient sur l'utilisation des grandes salles de cours et des amphithéâtres dont le taux d'occupation est évalué à 106%. Il est toutefois annoncé que ce taux doit fortement diminuer au cours des années à venir, ce qui laisserait entendre que l'université pourrait procéder à une diminution des effectifs étudiants.

M. VINOT rappelle que ce taux est établi selon des règles de calculs nationales qui permettent d'établir des comparaisons entre les universités toutefois la pertinence est plus limitée dans le cadre du

pilotage de l'établissement, puisque ce taux permet de faire une comparaison avec une utilisation moyenne des locaux sur une année universitaire. Pour cette raison, le service statistique et pilotage travaille activement sur la création d'un outil de mesure plus pertinent. Il existe tout de même un très fort taux d'occupation des salles de cours durant des périodes très spécifiques de l'année. Une réflexion est effectivement lancée dans le but de retrouver un taux d'occupation en adéquation avec les capacités d'accueil existantes ainsi que de la constance tout au long de l'année universitaire. Une sur occupation des salles est particulièrement constatée durant les périodes d'examens et à certaines heures de la journée. Plusieurs hypothèses de travail sont d'ores et déjà évoquées dans le but d'optimiser l'utilisation des locaux dont l'université dispose. A titre d'exemple, l'harmonisation des périodes de congés entre les composantes ou encore l'organisation des cours sur une semaine peuvent faire l'objet d'une réflexion. L'organisation des enseignements essentiellement fondés sur le suivi de cours magistraux peut être repensée au regard des nouveaux outils numériques dont l'université dispose.

M. COMBY précise à titre d'exemple que les horaires d'occupation des salles de cours sont aujourd'hui compris entre 9h00 et 17h00 du lundi au vendredi. De récents calculs ont permis d'établir qu'un accroissement de l'amplitude horaire pour l'utilisation de ces salles permettrait une diminution conséquente de ce taux d'occupation. Sans remettre en question les conditions de travail des étudiants et des personnels enseignants, une réflexion d'ensemble sur l'organisation des enseignements, l'organisation du temps de travail, le calendrier universitaire, et des périodes d'examens pourrait être conduite, afin de faciliter la gestion des salles des cours.

Le rapport annuel de performances est adopté à l'unanimité.

La présente délibération est adoptée par :

• Nombre de membres présents et représentés :	28
• Nombre d'abstentions :	0
• Nombre de voix pour :	28
• Nombre de voix contre :	0

PARTIE B

M. PILLET annonce que le calendrier des campagnes d'admission des étudiants en master proposé par l'IAE a été modifié L'ouverture de la campagne d'admission débutera le 15 mars 2017 et non le 13 mars comme cela était annoncé dans le document transmis aux membres.

Les documents soumis au vote bloqué en partie B sont adoptés.

La présente délibération est adoptée par :

• Nombre de membres présents et représentés :	28
• Nombre d'abstentions :	0
• Nombre de voix pour :	28
• Nombre de voix contre :	0

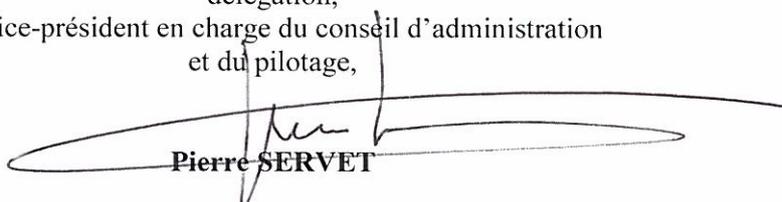
Questions diverses :

Mme OLIVIER souhaiterait savoir si des personnes retraitées de la fonction publique, ayant travaillé au sein de l'université, peuvent bénéficier d'un accès aux infrastructures sportives mises à la disposition des personnels.

M. SERVET confirme que la présidence et les services administratifs ont été saisis de cette question. De par ses vertus sociales, l'idée est séduisante. Toutefois, des questions juridiques doivent être tranchées, notamment au niveau de la responsabilité de l'établissement vis-à-vis d'incidents éventuels et de la participation financière de ces personnes. Enfin, il est nécessaire d'interroger le service des sports sur ces questions afin d'apprécier d'un point de vue pratique si l'accueil de personnes plus âgées peut être envisagé et les conditions dans lesquelles cela peut être réalisé. Cette question est donc en cours d'expertise.

L'ordre du jour ayant été épuisé et les membres n'ayant pas d'autres questions à poser, la séance est levée à 17h38.

Pour le président de l'université Jean Moulin et par
délégation,
Le vice-président en charge du conseil d'administration
et du pilotage,



Pierre SERVET